



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeudi 15 Décembre 2022**

Nombre de membres en exercice : **61**
Nombre de membres présents : **37**
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : **7**
Nombre de membres excusés : **15**
Nombre de membres absents : **2**

Date de convocation :
9 décembre 2022

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

22 DEC. 2022

**et publication par la mise en ligne sur
le site internet le :**

22 DEC. 2022

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

**Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé
- Versement d'une subvention**

L'an 2022, le 15 décembre à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle des mariages de l'Hôtel de Ville de Vire, lieu habituel choisi pour la tenue de ces séances, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations ainsi que l'ordre du jour de la séance ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers communautaires le 9 décembre 2022.

La convocation des conseillers communautaire ainsi que l'ordre du jour ont été affichés, à destination du public, sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 9 décembre 2022.

Mme Annick ALLAIN a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicable à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT				X	
Mme Nathalie BOUILLARD				X	
Mme Catherine CAILLY				X	
M. Pascal DALIGAULT				X	
M. Sylvain DELANGE				X	
Mme Valérie DESQUESNE				X	
M. Jean ELISABETH				X	
Mme Najat LEMERAY				X	
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD				X	
PERIGNY					
M. Jean-Christophe MEUNIER				X	
PONTECOULANT					
M. Jean LUCAS				X	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO				X	
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL	X				
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET	X				
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	X				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	X				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT	X				
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	X				
M. Olivier JEANNEAU	X				
Mme Colette JOUAULT	X				
Mme Bernadette LEROY				M. Georges RAVENEL	
M. Georges RAVENEL	X				
PONT-BELLANGER					
M. Jean-Pierre MURIER	X				
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	X				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER				X	
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	X				
M. Alain DECLOMESNIL	X				
M. Régis DELIQUAIRE	X				
M. Didier DUCHEMIN	X				
M. Marc GUILLAUMIN	X				
M. Francis HERMON	X				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	X				
M. Eric MARTIN	X				
Mme Natacha MASSIEU				M. Didier DUCHEMIN	
Mme Sandrine SAMSON	X				
Mme Cyndi THOMAS				M. Eric MARTIN	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU			M. Frédéric BROGNIART		
M. Frédéric BROGNIART	X				
Mme Caroline CHANU					X
Mme Marie-Françoise DAUPRAT	X				
M. Gilles FAUCON	X				
Mme Brigitte MENNIER					X
Mme Sabrina SCOLA				M. Gilles FAUCON	

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par le conseiller suppléant : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	X				
Mme Marie-Noëlle BALLÉ					X
M. Lucien BAZIN			Mme Annie ROSSI		
Mme Marie-Ange CORDIER	X				
M. Serge COUASNON	X				
Mme Nicole DESMOTTES	X				
Mme Sylvie GELEZ	X				
M. Corentin GOETHALS	X				
Mme Catherine MADELAINE			M. Régis PICOT		
M. Gilles MALOISEL	X				
M. Pascal MARTIN	X				
M. Gérard MARY	X				
Mme Marie-Odile MOREL					X
Mme Valérie OLLIVIER	X				
M. Régis PICOT	X				
Mme Jane PIGAULT	X				
Mme Annie ROSSI	X				
M. Guy VELANY	X				

TOTAL	37	0	7	15	2
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			37		
Quorum			31		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*)			44		

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Les élus de l'Intercom de la Vire au Noireau ont voulu encourager la rénovation de l'habitat ancien par la mise en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de 2015 à 2018. Au vu de la dynamique engagée, ils ont souhaité prolonger ce dispositif de 2 années supplémentaires de décembre 2018 à fin novembre 2020.

Les dossiers déposés avant la fin novembre 2020 sont en cours et le versement des subventions peut être demandé après cette date sous condition que les travaux soient bien achevés.

A ce titre, la commission « Urbanisme et Habitat » a donné un avis favorable à l'accord de la subvention pour un montant total de 1 000 €, pour un logement situé à Condé-en-Normandie, qui concernent un propriétaire occupant.

Occupant ou Bailleur	VILLE DE RESIDENCE DU PROPRIETAIRE	N° ANAH	Nature des Travaux	DEMANDE DE PAIEMENT	SOMME
Occupant	Saint Vigor des Mézerets	14013544	Précarité Energétique	X	1 000 €

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 10 novembre 2022 et du Bureau communautaire réuni le 5 décembre 2022, il est proposé au Bureau communautaire de bien vouloir :

- autoriser le versement de la prime visée ci-dessus, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- dire que la dépense d'un montant total de **1 000 €** sera imputée au compte n°20422.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour :	44	Contre :	0	Abstentions :	0
<input type="checkbox"/> Adopté à la majorité		<input checked="" type="checkbox"/> Adopté à l'unanimité		<input type="checkbox"/> Non adopté	

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

La secrétaire de séance
Mme Annick ALLAIN




Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

